



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 6 AVRIL 2023 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D18 - Salle de spectacle EDEN - Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs 2022-2024 conclues avec l'Association Angérienne d'Action Artistique et la SCIC Belle Factory

Date de convocation : 31 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Jean-Marc REGNIER à Cyril CHAPPET ; Julien SARRAZIN à Philippe BARRIERE ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

Absents excusés : 4

Houria LADJAL ; Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Jocelyne PELETTE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

**N° 18 - Salle de spectacle EDEN -
Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs 2022/2024 conclues
avec l'Association Angérienne d'Action Artistique et la SCIC Belle Factory**

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

La Ville de Saint-Jean-d'Angély, au travers de sa salle de spectacle EDEN, mène une politique de diffusion culturelle pluridisciplinaire de qualité et s'adressant à tous les publics, en s'appuyant sur trois partenaires conventionnés :

- la SAS Production 114 ;
- la SCIC Belle Factory ;
- l'Association Angérienne d'Action Artistique (A4).

La SCIC Belle Factory et l'A4 sont liées à la Ville de Saint-Jean-d'Angély par des conventions pluriannuelles d'objectifs courant sur les années 2022, 2023 et 2024. Elles contribuent, de par leur expertise, leur programmation et leur réseau, au succès et au rayonnement de la salle de spectacle EDEN.

Concernant Belle Factory, les cinq artistes renommés (Miossec, Oldelaf, Ben Mazué, Stéphan Eicher et Riopy) proposés pendant la saison 2021/2022 ont séduit 1 807 spectateurs.

L'A4 a sur la même saison proposé 16 spectacles et évènements (Hildebrant, François Morel, Le Cid, etc.), dont des représentations scolaires accompagnées d'action de médiation et des accueils d'artistes en résidence de création, attirant 2 306 spectateurs.

Cette politique a permis à la salle de spectacle EDEN de la Ville de Saint-Jean-d'Angély d'être reconnue en 2022 comme « lieu culturel » par le Département de la Charente-Maritime et subventionnée à ce titre en 2022 et en 2023.

Au vu de cette reconnaissance, la Ville souhaite conforter et renforcer ces partenariats, notamment par le biais de l'augmentation des subventions allouées, objet des annexes aux conventions proposées ici.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

sous le n° 017-211703475-20230406-
2023_04_D18-DE

AR Sous-préfecture le **11 AVR. 2023**

Publication dématérialisée le **11 AVR. 2023**

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les avenants aux conventions ci-jointes ;
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant à les signer ;
- de verser à la SCIC Belle Factory une subvention d'un montant annuel de 65 000 € au titre de l'année 2023 ;
- de verser à l'A4 une subvention d'un montant de 83 700 € au titre de l'année 2023.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023.

Mme Anne DELAUNAY et Pascale GARDETTE ne doivent pas prendre part au vote car intéressées à l'affaire qui en fait l'objet (pour l'A4), soit en leur nom personnel, soit comme mandataires (article L2131-11 du CGCT) :

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (21) :

- **Pour : 21**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 2 (Micheline JULIEN en son nom et celui de Ludovic BOUTILLIER)**
- **Ne prennent pas part au vote : 2 (Anne DELAUNAY et Pascale GARDETTE).**



Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD

TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
sous le n° 017-211703475-20230406-
2023_04_D18-DE
AR Sous-préfecture le **11 AVR. 2023**
Publication dématérialisée le **11 AVR. 2023**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.